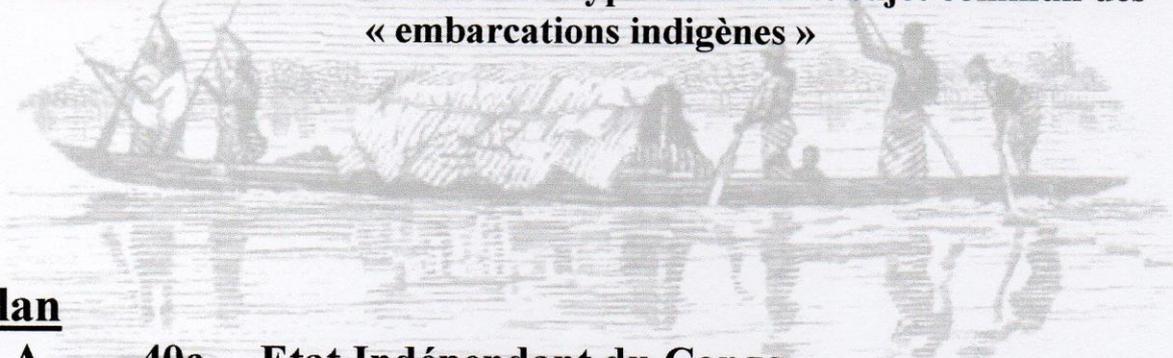


« embarcations indigènes » - 40c. – Etat Indépendant du Congo & Congo Belge

Le 40c. Mols – Van Engelen (1896-1925)

**Etude des diverses émissions au type Mols sur le sujet commun des
« embarcations indigènes »**



Plan

- A- 40c. – Etat Indépendant du Congo**
- B- 40c. – Surchargé CONGO BELGE (Locales, Bruxelles, Typo, Princes)**
- C- 40c. – Bilingue 1910**
- D- 40c. – Bilingue 1915**
- E- 40c. – Croix-Rouge 1918**
- F- 5c./40c. – récupération 1921**
- G- 25./40c. – surcharge de Malines**
- H- 25c./40c. – surcharge de Boma**
- I- Nouvelle valeur 25c.+25c. – Campagnes Coloniales**

Pour chacun des chapitres repris ci-dessus, on développera en premier lieu la genèse. Suivi de l'étude des différentes planches/tirages via l'étude des différentes variétés. Ensuite les différents types de surcharges, les types de dentelures, les curiosités diverses, les types d'oblitérations et l'emploi postal.

Bibliographie

- Jean DU FOUR, « CONGO Cinquante ans d'histoire postale », 1962.
- B. Hudson, « Plating Mols ».
- J.M. Frenay « Etude du 40c. Mols EIC », 1990.
- G. Gudenkauf, « Etude des surcharges de Boma ».
- Site internet : adresse URL www.congoposte.be de C. Stockmans.
- De Cock « Le Congo Belge et ses Marques Postales », 1986.
- Heim & Keach « The cancellations of the normal post offices of Belgian Congo 1886-1960 and Ruanda-Urundi 1917-1962 », 1975.
- Notes personnelles, R. Keach, Philippe Lindekens.

Introduction

J'étudie ici les diverses émissions au type Mols – Van Engelen qui possède un timbre avec le sujet commun des « embarcations indigènes ». Nous avons donc 8 émissions pour une période qui s'étend de 1896 à 1925. Dans toutes les émissions, la valeur du timbre est fixée à 40c. à l'exception de l'émission dite « campagne coloniale » (25c. + 25c.).

« embarcations indigènes » - 40c. – Etat Indépendant du Congo

A - 40c. bleu-vert – Genève

Le 40c. Mols de l'émission de l'Etat Indépendant du Congo utilise le procédé d'impression de la Taille-douce, a été gravé et imprimé par Waterlow & Sons de Londres.

La dentelure varie entre 12 et 16, la feuille se compose de 50 timbres, le timbre est bicolore un centre noir et cadre de couleur vert-bleu. Avec un tirage de 236 000 exemplaires.

Période de validité : 21 novembre 1896 au 31 juillet 1909. Le 40c. a été prévu pour affranchir la lettre recommandée en service intérieur.



Essai n°6 du 10.9.96 Cadre seul, en vert.

Celui-ci est terminé ; mais plusieurs corrections sont prescrites :

- *Le E de ETAT a un accent, mais le premier E de INDEPENDANT doit en recevoir un*
- *Le G de CONGO ne donne pas satisfaction*
- *Une ombre sous l'ovale du 40 du coin supérieur gauche et un cercle dans la pointe inférieure de l'écusson contenant cet ovale sont grossièrement dessinés ; ces détails manquent totalement dans l'écusson du coin supérieur droit.*

Notons que les 40 des angles ne sont pas encore ceux que l'on voit dans les timbres.

Le feuillet porte un paragraphe que nous lisons M.F., souligné et daté 10.9.96.

D'après Mr Jean Du Four.

« embarcations indigènes » - 40c. – Etat Indépendant du Congo

File Copy

Pour chaque tirage, la firme Waterlow & Sons gardait une feuille pour ses archives. Cette feuille possédait un numéro au crayon, la date et la quantité de timbres imprimés. Les timbres ont été perforés afin d'annuler la valeur faciale.



40c. vert pâle
Tirage du 16.03.98
I2+A1a
Numéro de commande 145741



40c. vert bleu
Tirage du 16.07.01
I2+A1a
Numéro de commande 217518

Vignettes publicitaires

Des vignettes semblables à certains timbres des émissions Mols, destinées à faire valoir la qualité du travail de la firme, ont été imprimées afin d'être utilisées à titre de publicité. Ces vignettes sont imprimées en utilisant les coins originaux qui ont servi à la fabrication des timbres. Ces vignettes sont de couleurs différentes de celles adoptées. Emises non dentelées (considérées comme épreuve) et dentelées en bloc de 9 et parfois placées dans des petits livres de présentation. Elles sont annulées à l'aide d'une griffe sur deux lignes: « WATERLOW & SONS LTD. / SPECIMEN ». Il existe plusieurs variantes de cette griffe. Pour les vignettes dentelées, celles-ci ont un trou de démonétisation en plus de la griffe.



Vignette non dentelée avec griffe caractères bâton noir. Sur fragment provenant d'un livre de présentation.



Vignette non dentelée avec griffe en caractères latins bleus.



Bloc feuillet de 9 vignettes publicitaires dentelées, avec trous de démonétisation et griffe sur deux lignes « WATERLOW & SONS LTD. / SPECIMEN » en caractères bâtons noirs.

« embarcations indigènes » - 40c. – Etat Indépendant du Congo

40c. bleu-vert – Les timbres-postes

Etude des planches

Deux types de cadres: I1 et I2 (ajout d'un trait vertical entre les timbres 7-8, 12-13 et un point entre les timbres 37-38, 42-43).

Un seul type de centre avec deux états: 1a et 1b (planche dite « griffée ». il semblerait que la planche a été lavée à l'aide d'un chiffon contenant une substance abrasive qui a eu pour effet l'apparition de fines griffes essentiellement situées dans le bas de la feuille.)

Combinaisons de planches possibles: I1+A1, I2+A1a, I2+A1b

Variétés constantes du cadre.



I2+A1a - position 6



Gros trait oblique au-dessus et gauche du « C » de CENTIMES.



I2+A1 - position 13



Repère vertical entre les numéros 7-8 et 12-13



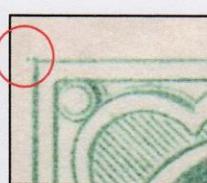
I2+A1 - position 17



Échappée de burin dans le coin supérieur gauche.



I2+A1 - position 25



Point dans le coin supérieur gauche dans la marge.



I2+A1 - position 35



Griffe parallèle au cadre et dans la marge gauche.



I2+A1 - position 36



Double frappe au coin supérieur droit, de l'arc de cercle vertical qui aboutit au petit double cercle du coin, lui-même doublé dans le bas.

« embarcations indigènes » - 40c. – Etat Indépendant du Congo

40c. bleu-vert – Les timbres-postes

Variétés constantes du centre A1a.



I2+A1a - position 5



Tache oblique dans l'intercadre de l'écusson.



I2+A1a - position 9



Griffe horizontale dans le 4 de 40



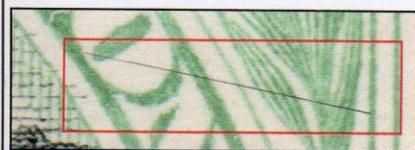
I2+A1a - position 12



Point au-dessus à la verticale de l'arrière de la pirogue.



I2+A1a - position 16



Fine griffe qui coupe le premier « o » de « CONGO ».

Variétés constantes du centre A1b (« griffée »).



I2+A1b - position 47



Multiples griffes dans la marge dans le coin supérieur droit.



I2+A1b - position 24



Griffes verticales côté droit traversant tout le timbre.

Couleurs:

On peut distinguer deux types de couleurs différentes: vert-bleu et vert pâle (verdâtre)



Vert-bleu



Vert pâle

« embarcations indigènes » - 40c. - Etat Indépendant du Congo

40c. bleu-vert – I1+A1 – dentelure 15



« embarcations indigènes » - 40c. – Etat Indépendant du Congo

40c. bleu-vert – Oblitérations

Cachets au type 1-DMTY (Selon la classification d'Heim & Keach du Belgian Congo Study Circle)

Apparus au Congo le 1er Janvier 1886, ils furent utilisés jusqu'en 1931, Ces cachets sont présents dans pratiquement tous les bureaux de poste ouverts durant cette période. Certains de ces bureaux postaux possédaient plusieurs cachets qui sont différenciables grâce à des mesures angulaires. Différentes mesures angulaires d'un même bureau donneront les types 1.1, 1.2, 1.3, etc ...

DMTY = ordre dans la date: jour (Date) mois (Month) temps (Time) année (Year)



Tumbu-Mani – 1.1



Albertville – 1.1



Basoko 1.2



Ibembo – 1.2



Luali – 1.1



Stanleyville – 1.1



Bumba – 1.2



Nouvelle-Anvers – 1.2



Coquilhatville – 1.2



Boma – 1.3



TOA – 1.1



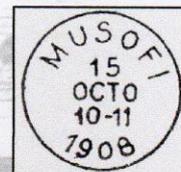
Popocabacca – 1.1

« embarcations indigènes » - 40c. – Etat Indépendant du Congo

40c. bleu-vert – Oblitérations

Cachets au type 1-DMtY

DMtY = ordre dans la date: jour (Date) mois (Month) temps (time) année (Year)



Banza-Boma – 1.1

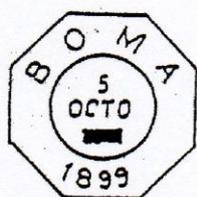


Basankusu – 1.1

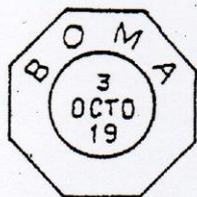


Irebu – 1.1

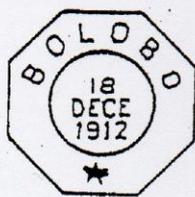
Cachets télégraphiques



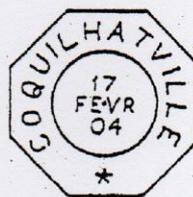
T1A-DMTY/T



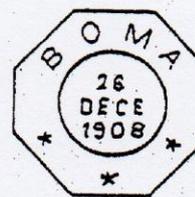
T1Aa-DMy/Y



T1B-DMY



T1B-DMy



T1C-DMY

Exemples de quelques types de cachets extrait du livre d'Heim & Keach



Boma T1A-DMTY/T



Boma T1Aa-DMy/Y



Tumba T1C.1-DMY



Coquilhatville
T1B.1-DMY



Léopoldville T1B.1-DMy

« embarcations indigènes » - 40c. – Etat Indépendant du Congo

40c. bleu-vert – Oblitérations

Oblitération dernier jour

Le 40c. de l'Etat Indépendant du Congo fut mis hors cours le 31/07/1909. Car après cette date tous les timbres de l'Etat Indépendant du Congo devaient être revêtus de la surcharge « CONGO BELGE »



Nouvelle-Anvers
31/07/1909

Oblitérations étrangères



Belgique
Annulation « roulette »



Lado - Soudan
Retta 306 de Karthoum
Signature rouge
« Lado 21/10/06 »



Angleterre
Paquebot Southampton

Griffes de bureaux

LÉOPOLDVILLE

Exemple extrait du livre de De Cock



Léopoldville 2A1



Matadi 2A2
avec « T » de taxe

« embarcations indigènes » - 40c. – Etat Indépendant du Congo

40c. bleu-vert – Grands ensembles oblitérés



Bloc de 4 – tirage I2+A1a
Oblitéré à Banana le 29 mai 1899



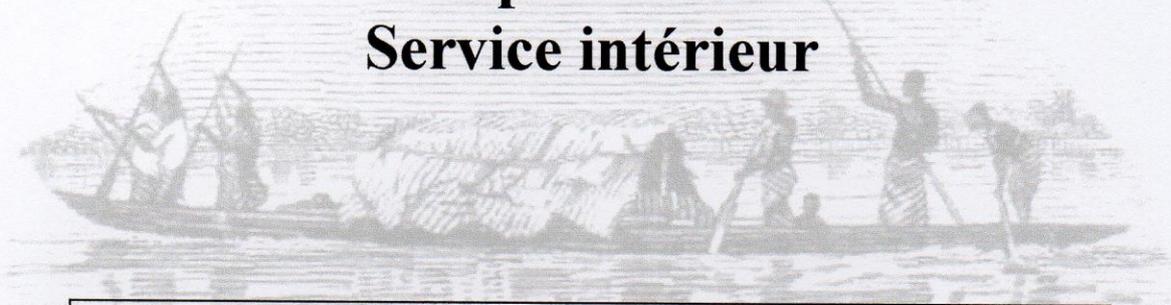
Bloc de 4 – tirage I2+A1b
Oblitéré à Matadi le 3 septembre 1904



Bloc de 6 –oblitération télégraphique de Tumba type T1c. 1-DMY

« embarcations indigènes » - 40c. – Etat Indépendant du Congo

Emploi Postal Service intérieur



Lettre partie de Boma le 4 décembre 1906 à destination de Banana où elle parvint le 7 décembre 1906.

Tarif (1.4.1896 au 1.3.1921):

- 4 ports intérieur: 4x15c./15gr.

Affranchissement : (60c. – correct pour une lettre entre 46gr. et 60gr.)

- 40c. vert-bleu
- 10c. carmin – paire horizontale – I3+A5



« embarcations indigènes » - 40c. – Etat Indépendant du Congo

Emploi postal Destination Belgique



Carte vue écrite à Basankusu le 16 avril 1899 et annulée au passage à Coquilhatville le ? (dateur creux) à destination de Bruxelles où elle parvint le 13 juin 1899. Cachets de passage par Léopoldville le 12 mai et Boma le 20 mai 1899.

Tarif (1.1.1886 au 30.4.1902)

- Carte postale privée en international = 50c.

Affranchissement : (correct)

- 40c vert-bleu - I+A1 - position 7
- 10c. bleu-ciel - I2+A2 - position 1



« embarcations indigènes » - 40c. – Etat Indépendant du Congo

Emploi postal Destination Belgique



Carte vue partie de Gare de Boma le 29 juillet 1903 (cachet sous le 25c. bleu), affranchie et recommandée (sous n°2301) à Boma le 1^{er} août 1903 à destination de Solre St Gery/Belgique où elle parvint le 24 août. Cachet de passage par Bruxelles le 23 août 1903. Réexpédition vers Leugnies, via Beaumont le 24 août 1903. Indication manuscrite « Absent le 25-8-03 » + signature. Passage par Charleroi date invisible.

Tarif

- Carte postale privée internationale (1.5.1902 au 1.4.1910) = 15c.
- Recommandation (1.1.1886 au 1.4.1910) = 50c.

Affranchissement : (correct)

- 40c. vert pâle
- 25c. bleu cadre non regravé

Griffe encadrée italique « Recommandé » de Boma sous numéro 2301.

« embarcations indigènes » - 40c. – Etat Indépendant du Congo

Emploi postal Destination Belgique

Tarif du 1.1.1886 au 1.4.1910: Port international : 50c./15gr.

Lettre (avec contenu) partie
de Boma le 21 février 1900 à
destination de Bruxelles où
elle parvint le 17 mars 1900.
Cachet de facteur belge n°56.

Affranchissement : (correct) à
l'aide d'un 40c vert pâle -
I2+A1a - position 38 et d'un
10c. bleu verdâtre - position
40



Lettre avec contenu partie de
Stanleyville le 28 janvier 1905
à destination d'Anvers
/Belgique où elle parvint le 8
avril 1905. Cachet de passage
par Léopoldville. Cachet de
facteur belge n°119.

Affranchissement : (correct)

40c. vert-bleu – I2+A1b –
dentelure 14 – position 12
10c. carmin



« embarcations indigènes » - 40c. – Etat Indépendant du Congo

Emploi postal Destination Suisse



Lettre recommandée partie de Boma le 9 février 1897 à destination de Horgen/Suisse où elle parvint le 19 mars 1897. Cachets de passage par Lisbonne le 14 mars et par un ambulant ferroviaire français le 18 mars.

Tarif (1.1.1886 au 1.4.1910)

- 1^{er} port international = 50c.
- Recommandation = 50c.

Affranchissement: (1.00Fr. – correct pour une lettre recommandé de moins de 15gr.)

- 40c vert-bleu – II+A1a
- 15c. ocre – bande de 4 horizontale – I+A1a

Griffe encadrée italique « Recommandé » de Boma sous numéro 372.



« embarcations indigènes » - 40c. – Etat Indépendant du Congo

Emploi postal Destination Angleterre

Lettre partie de Matadi le 1^{er} août 1908 à destination de Stonehaven / Scotland où elle parvint le 24 août 1908. Cachet portuaire « Southampton Ship Letter » le 22 août 1908. Tarif du 1.1.1886 au 1.4.1910: 2 ports en international = 1Fr.

Affranchissement : (correct) à l'aide d'un 40c vert-bleu, d'un 10c. carmin et d'un 50c. jaune-olive



Destination France



Lettre partie de Léopoldville le 30 juillet 1908 à destination de Cannes / France. Cachet de passage par Paris (Etranger) le 22 août 1908. Elle fut redirigée vers St Martin d'Entraunes où elle parvint le 28 août 1908.

Tarif du 1.1.1886 au 1.4.1910: Port international : 50c./15gr.

Affranchissement : (correct) à l'aide d'un 40c vert-bleu I2+A1b, d'un 10c. carmin.

« embarcations indigènes » - 40c. – Etat Indépendant du Congo

Emploi postal – Grand ensemble sur lettre

Bande horizontale de 4 - tirage I2+A1a

Service limitrophe



Lettre recommandée partie de Matadi le 18 avril 1903 à destination de Mayumba / Congo Français. La lettre fut transportée par un paquebot français de la ligne « Loango à Bordeaux L.L. N°1 » le 18 août 1903.

Tarif :

- 5 ports limitrophes (5x25c.) = 1.25fr.
- Recommandation: = 50c.

Affranchissement : (1.75fr. – correct – pour une lettre de 66 grammes – soit 5 ports recommandés)

- 40c vert-bleu - I2+A1a – bande de 4 – dentelure 15 – position 47-48-49-50
- 15c. ocre

Griffe encadrée italique « Recommandé » sous n°1990.

UNIQUE

« embarcations indigènes » - 40c. – Surchargé « CONGO BELGE » Locale

B - 40c. bleu-vert – Les timbres-postes

Introduction

Le 15 novembre 1908, la Belgique prend possession de l'Etat Indépendant du Congo et celui-ci devient le Congo Belge.

Vu la nouvelle situation politique, l'administration postale décida de surcharger l'émission en cours c'est-à-dire les Mols de 1900. Le 40c. fut donc surchargé localement à l'aide de 7 différents types de cachets « CONGO BELGE ». Un 8^{ème} type fut fabriqué par la Compagnie des Chemins de Fer du Congo (à ce jour jamais rencontré sur 40c.)

Etudes des planches.

On utilisa les planches I2+A1a et I2+A1b (= dernier tirage) pour les variétés (Cfr. chapitre précédent)

Etudes des surcharges.



Locale 1

CONGO BELGE



Locale 2

CONGO BELGE



Locale 3

CONGO BELGE



Locale 4

CONGO BELGE



Locale 5

CONGO BELGE



Locale 6

CONGO BELGE



Locale 7

CONGO BELGE

« embarcations indigènes » - 40c. – Surchargé « CONGO BELGE » Locale

40c. bleu-vert – Les curiosités

Curiosités de surcharge



Locale 4
Renversée et oblique



Locale 5
Dans le centre

Curiosités de dentelure

a. Dentelure décalée



Locale 3
Dentelure décalée
Vers le bas à gauche



Locale 1
Dentelure décalée
Vers le haut et à droite



Locale 5
Dentelure décalée
Vers le bas

b. Grand timbre



Locale 5
Grand timbre à droite
(avec voisin)

« embarcations indigènes » - 40c. – Surcharge « CONGO BELGE » Locale

40c. bleu-vert – Oblitérations



Locale 3
Oblitération française
La Rochelle-Pallice



Locale 1
Cachet de chemin de fer
Gare de Luki



Locale 1
Premier jour
Boma 1 janvier 1909

40c. bleu-vert – Grands ensembles oblitérés



Bloc de 4 – locale 5
Oblitéré à Boma le 29 juin 1910



Bande de 5 – locale 1 – oblitéré à Boma. L'affranchissement correspond à un tarif de 4 ports simples ou 3 ports recommandés

« embarcations indigènes » - 40c. – Surchargé « CONGO BELGE » locale

Emploi Postal - Seul sur lettre

Lettre recommandée en service intérieur



Certificat

Lettre recommandée partie de Pweto le 7 septembre 1911 à destination de Baudouinville / Congo Belge.

Tarif : (1.4.1910 au 31.3.1920)

- 1^{er} port intérieur = 15c.
- Recommandation = 25c.

Affranchissement : (40c. – correct – pour une lettre de moins de 15 grammes)

- 40c vert-bleu - I2+A1 – surcharge locale 7 – dentelure 14.

Griffe à bâton « Recommandé » de Pweto sous n°1318 + griffe majuscule PWETO en noir.

« embarcations indigènes » - 40c. – Surchargé « CONGO BELGE » locale

Emploi postal Destination Belgique



Lettre partie de Dima le 7 août 1909 à destination de Bruges/Belgique où elle parvint le 5 septembre 1909.
Cachet de facteur belge n°22 en noir.

Tarif : (1.1.1886 au 1.4.1910)

- 1^{er} port international = 50c.

Affranchissement : (50c. – correct – pour une lettre de moins de 15 grammes)

- 40c. vert-bleu - I2+A1b – surcharge locale 1 – dentelure 15.
- 5c. – vert – paire horizontale – I2+B2 – surcharge locale 4.



« embarcations indigènes » - 40c. – Surcharge « CONGO BELGE » locale

Emploi postal - Grand ensemble sur lettre

Paire verticale – tirage I2+A1

Destination Belgique



Lettre recommandée partie de Thysville le 9 janvier 1909 à destination de Bruxelles/Belgique où elle parvint le 3 juillet 1909.

Tarif : (1.1.1886 au 1.4.1910)

- 1^{er} port international = 50c.
- Recommandation = 50c.

Affranchissement : (1Fr. – correct – pour une lettre recommandée de moins de 15 grammes)

- 40c. vert-bleu - I2+A1 – paire verticale – surcharge locale 3 – dentelure 14.
- 10c. carmin – paire verticale – surcharge locale 3

Griffe à bâton Recommandé de Thysville sous numéro 231 (encre bleue tout comme le dateur de Thysville).



« embarcations indigènes » - 40c. - Surchargé « CONGO BELGE » Typo

40c. bleu-vert – Les timbres-postes

Introduction

Une partie des feuilles fut surchargées typographiquement à Bruxelles.
Les timbres furent envoyés au Congo Belge le 25 décembre 1908. La première oblitération connue date du 5 février 1909.

Etudes des planches.

On utilisa les planches I2+A1a et I2+A1b (= dernier tirage). Pour les variétés, cfr. chapitre précédent.

Etudes des surcharges.

Il existe deux types de surcharges dans la même feuille. 5 timbres possèdent une surcharge plus longue que les 45 autres timbres. Donc typo 1 = 16 ½ mm. et typo 2 = 16 ¾ mm. (positions 4, 10, 11, 12, 31).



Quelques variétés de surcharges.



« embarcations indigènes » - 40c. - Surchargé « CONGO BELGE » Typo

40c. bleu-vert – I2+A1a – dentelure 14 ½



« embarcations indigènes » - 40c. – Surchargé « CONGO BELGE » Typo

40c. bleu-vert – Les timbres-postes

Curiosités de surcharges



Surcharge déplacée en haut à gauche



Surcharge déplacée en haut à droite



Surcharge bien centrée



Surcharge à cheval
Dernière ligne position 47



Surcharge à cheval



Surcharge déplacée en bas



Surcharge déplacée en haut

« embarcations indigènes » - 40c. – Surchargé « CONGO BELGE » Typo

40c. bleu-vert – Les timbres-postes

Étude de dentelure



Dentelure 12 ½



Dentelure 14



Dentelure 14 ½



Dentelure 12-14



Dentelure 14 ½ - 15

Curiosité de dentelure



Bord de feuille avec double dentelure

« embarcations indigènes » - 40c. – Surchargé « CONGO BELGE » Typo

40c. bleu-vert – Grands ensembles oblitérés



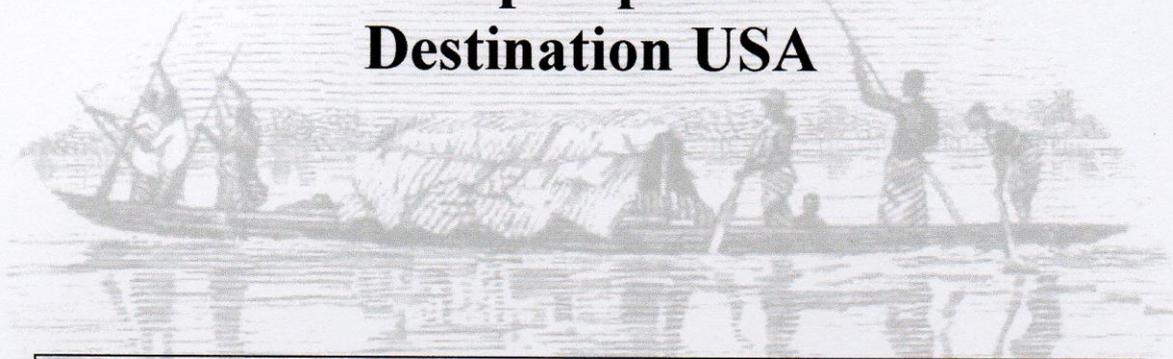
Bloc de 4 – tirage I2+A1a – position 31-32-36-37
Oblitéré à Lusambo le 1 avril 1912



Bande verticale de 4 – tirage I2+A1a – position 35-40-45-50
Oblitéré à Popokabaka le 27 mars 1915

« embarcations indigènes » - 40c. – Surcharge « CONGO BELGE » Typo

Emploi postal Destination USA



Lettre partie de Boma le 22 mars 1910 à destination de Milwaukee / Etats Unis d'Amérique.

Tarif : (1.1.1886 au 1.4.1910)

- 1^{er} port international = 50c.

Affranchissement : (50c. – correct – pour une lettre de moins de 15 grammes)

- 40c. vert-bleu - I2+A1 – surcharge typo.
- 10c. carmin – bilingue 1910

« embarcations indigènes » - 40c. – Surchargé « CONGO BELGE » Typo

Emploi postal Destination Belgique



Lettre recommandée partie de Kuesi le 29 août 1911 à destination de Bruxelles / Belgique où elle parvint le 8 octobre 1911. Cachet de facteur belge n°641.

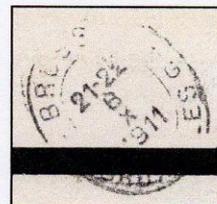
Tarif : (1.4.1910 au 31.3.1920)

- 1^{er} port international = 25c.
- Recommandation = 25c.

Affranchissement : (50c. – correct – pour une lettre recommandée de moins de 15 grammes)

- 40c. vert-bleu - I2+A1 – surcharge typo – dentelure 14 ½ - 15.
- 10c. carmin – bilingue 1910

Griffe à bâton Recommandé de Kuesi sous numéro 587 en noir.



0« embarcations indigènes » - 40c. – Surcharge « CONGO BELGE » Typo

Emploi postal Destination Belgique



Fragment de colis recommandé parti de Lukula le 23 novembre 1912 (jour « 23 » ajouté à la plume par le postier) à destination de Cappellen-lez-Anvers / Belgique.

Tarif : (1.4.1910 au 31.3.1920)

- Port imprimé par 50gr. = (4x) 5c.
- Recommandation = 25c.

Affranchissement : (45c. – correct – pour un imprimé recommandé de moins de 200gr.)

- 40c. vert-bleu - I2+A1 – surcharge typo dentelure 14
- 5c. vert – bilingue 1910

« embarcations indigènes » - 40c. – Surchargé « CONGO BELGE » Bruxelles

40c. bleu-vert – Les timbres-postes

Introduction

Des feuilles furent aussi surchargées à Bruxelles manuellement. Il existe 8 types différents de surcharges. Pour le 40c. on a recensé l'utilisation de 5 de ces surcharges (B2-B3-B4-B5-B6)

Etudes des surcharges.



Bruxelles 2 – I2+A1b



Bruxelles 4 – I2+A1b

Curiosité de surcharge.



Bruxelles 2
Surcharge grasse

40c. bleu-vert – Oblitération



Bruxelles 2
Boma 01/01/1909
Premier jour

« embarcations indigènes » - 40c. – Surchargé « CONGO BELGE » Princes

40c. bleu-vert – Les timbres-postes

Introduction

Tirage des Princes : La légende attribue l'origine de ce tirage à une demande faite par S. A. R. la Comtesse de Flandre désireuse d'acquiescer pour ses enfants des séries complètes des premiers timbres du Congo avec surcharge manuelle de Bruxelles. Comme toute la réserve avait été surchargée typographiquement, il était impossible de satisfaire cette demande sans effectuer un nouveau tirage !

La réserve de timbres et cartes surchargés étant épuisée et les valeurs avec légende "Congo Belge" qui devaient les remplacer n'étant pas prêtes, on exécuta un dernier tirage, que l'on désigne "Tirage des Princes", en mars 1909 sous le régime du Congo belge, des dix timbres et des quatre cartes aux types en cours après 1900.

Le tirage de chaque timbre était de 100 feuilles. Nonante-deux feuilles furent surchargées typographiquement et envoyées aussitôt au Congo. Deux feuilles ne reçurent pas la surcharge et six furent surchargées à la main à Bruxelles (B2 ou B5). (Extrait du Site internet www.congoposte.be de Charles Stockmans).

Etude des timbres

On utilisa la planche I2+A1b pour réaliser ce nouveau tirage. La dentelure est toujours 14. Pour les timbres surchargés typographiquement, il y a aussi des surcharge type Typo 2 (position 2-23-43).



Typo 1 – position 14

Curiosité de surcharge.

Surcharge Bruxelles
type 2
Position 41-42-46-47
(coin inférieur
gauche)
Surcharge renversée à
la position 42
Surcharge dans le

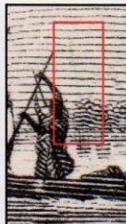


Certificat

Variété du cadre



Position 15



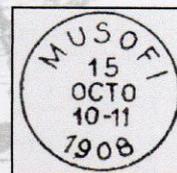
Griffe quasi verticale dans le
centre derrière le premier
groupe de pagayeurs
Variété présente uniquement
dans le tirage des princes

« embarcations indigènes » - 40c. – Surchargé « CONGO BELGE » Princes

40c. bleu-vert – Oblitérations

Cachets au type 1-DMtY (Selon la classification d'Heim & Keach du Belgian Congo Study Circle)

DMtY = ordre dans la date: jour (Date) mois (Month) temps (time) année (Year)



Irebu – 1.1
Position 41



Pania-Mutombo – 1.1
Position 42



Pweto – 1.1
Position 36



Stanleyville – 1.1
Position 43 – typo 2



Boga – 1.1
Position 32



Sakania
Position 12



Libenge – 1.2
Position 43 – typo 2

Cachets au type 1-DMty



Lukafu – 1.1
Position 28



Lukafu – 1.2
Position 29

« embarcations indigènes » - 40c. – Surchargé « CONGO BELGE » Princes

40c. bleu-vert – Grands ensembles oblitérés



Bloc de 4 – position 1-2-6-7
Variété de surcharge position 1 « CUNGO »
Variété de surcharge position 2 – typo 2
Cachet TAXES
Oblitération - Etoile du Congo 1.1-tDMY – 25-8-1915



Paire verticale – position 3-8
Oblitération - Etoile du Congo 1.1-tDMY – 25-8-1915

« embarcations indigènes » - 40c. - Surcharge « CONGO BELGE » Princes

Emploi Postal du I2+A1b PRINCE

Destination Belgique



Certificat

Lettre recommandée postée à Pweto le 14 septembre 1911 à destination de Celles-les-Tournois / Belgique où elle parvint le 29 octobre. Cachet de passage par Gent et Tournai le 28 octobre.

Tarif : (1.4.1910 au 31.3.1920)

- 2 ports international = 2x 25c.
- Recommandation = 25c.

Affranchissement : (75c. – correct pour une lettre recommandée de moins de 30gr.)

- 40c. bleu-vert – I2+A1b – tirage des Princes – position 10
- 10c. carmin – bilingue 1910
- 25c. bleu – bilingue 1910

Griffe à bâton « Recommandé » + griffe du bureau de PWETO, sous n°1330.

« embarcations indigènes » - 40c. – Bilingue 1910

C - 40c. bleu-vert – Les timbres-postes

Le 40c. Mols de l'émission bilingue de 1910 utilise le procédé d'impression de la Taille-douce, a été gravé et imprimé par Waterlow & Sons de Londres.

La dentelure est 13 ½, 14, 14 ½ x 15. La feuille se compose de 50 timbres, le timbre est bicolore un centre noir et cadre de couleur vert-bleu. Avec un tirage de 180 000 exemplaires.

Période de validité : 15 septembre 1910 au 31 mars 1916. Le 40c. a été prévu pour affranchir la lettre recommandée en service intérieur.



Avec griffe SPECIMEN

Etudes des planches.

Un type de cadre: II

Un type de centre: A2 dont un sous état dit « corrodé » (timbres parsemés de petits points noirs)

Variétés constantes du centre



II+A2 – position 41



Point dans l'encadrement



II+A2 – position 32



Fines griffes verticales dans le coin supérieur



II+A2 – position 31



Griffe broutée traversant le coin supérieur gauche et se prolongeant dans le timbre position 26.

« embarcations indigènes » - 40c. - Bilingue 1910

40c. bleu-vert - II+A2 2^{ème} état - dentelure 13 ½



Emploi Postal Seul sur lettre Lettre recommandée en service intérieur



Lettre recommandée partie de Lusambo le 19 mars 1915 à destination de Matadi. Cachet de passage par Kinshasa le 29 mars 1915.

Tarif : (1.4.1910 au 31.3.1920)

- 1^{er} port intérieur = 15c.
- Recommandation = 25c.

Affranchissement : (40c. – correct – pour une lettre de moins de 15 grammes)

- 40c vert-bleu – II+A2

Etiquette de recommandation (selon classification Jeukens)

- Type: 1 Ca
- Couleur: rouge-orange
- N°293 – position basse
- Grande griffe du bureau Lusambo



« embarcations indigènes » - 40c. – Bilingue 1910

Emploi postal

Lettre recommandée en service intérieur



Lettre recommandée de Stanleyville 27 mars 1913 à destination de Ilambi via Isangi.

Tarif : (1.4.1910 au 31.3.1920)

- 2 ports intérieur = 15c. (2x)
- Recommandation = 25c.

Affranchissement : (55c. – correct – pour une lettre de 16-30 grammes)

- 40c. vert-bleu – II+A2
- 15c. ocre – bilingue 1910

Emploi postal Destination Suisse



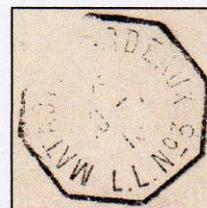
Lettre recommandée partie de Matadi le 19 juillet 1913 à destination de Genève / Suisse où elle parvint le 10 août 1913. La lettre fut ramenée en Europe via le paquebot « Afrique » de la ligne « Matadi A Bordeaux L.L. N°3 ».

Tarif : (1.4.1910 au 31.3.1920)

- 3 ports en international = 25c. (3x)
- Recommandation = 25c.

Affranchissement : (1Fr. – correct – pour une lettre de 31-45 grammes)

- 40c. vert-bleu – II+A2
- 10c. carmin – bilingue 1910
- 50c. olive – surcharge Typo de 1909



D - 40c. brun carminé – Les timbres-postes

Le 40c. Mols de l'émission bilingue de 1915 utilise le procédé d'impression de la Taille-douce, a été gravé et imprimé par Waterlow & Sons de Londres.

La dentelure est 13 ½, 14 et 15. La feuille se compose de 50 timbres, le timbre est bicolore un centre noir et cadre de couleur brun carminé. Avec un tirage de 85000 exemplaires.

Période de validité : 1^{er} octobre 1915 au 31 décembre 1921. Le 40c. a été prévu pour affranchir la lettre recommandée en service intérieur et après le changement de tarif du 1^{er} avril 1920, il peut aussi servir pour affranchir la lettre recommandée à destination de la Belgique.



Tirage spécial en noir

Etudes des planches.

Un type de cadre: II

Deux types de centres: A2 et A3. Il y a deux grandes différences entre ces deux tirages. L'A2 a une petite tache blanche qui coupe l'embarcation au pied du troisième pagayeur et le reflet de la proue dans l'eau présente un profil à angle droit.



II+A2



II+A3



Variété spectaculaire du centre A2 et A3.



Position 34

Trait vertical au-dessus de l'avant dernier pagayeur.

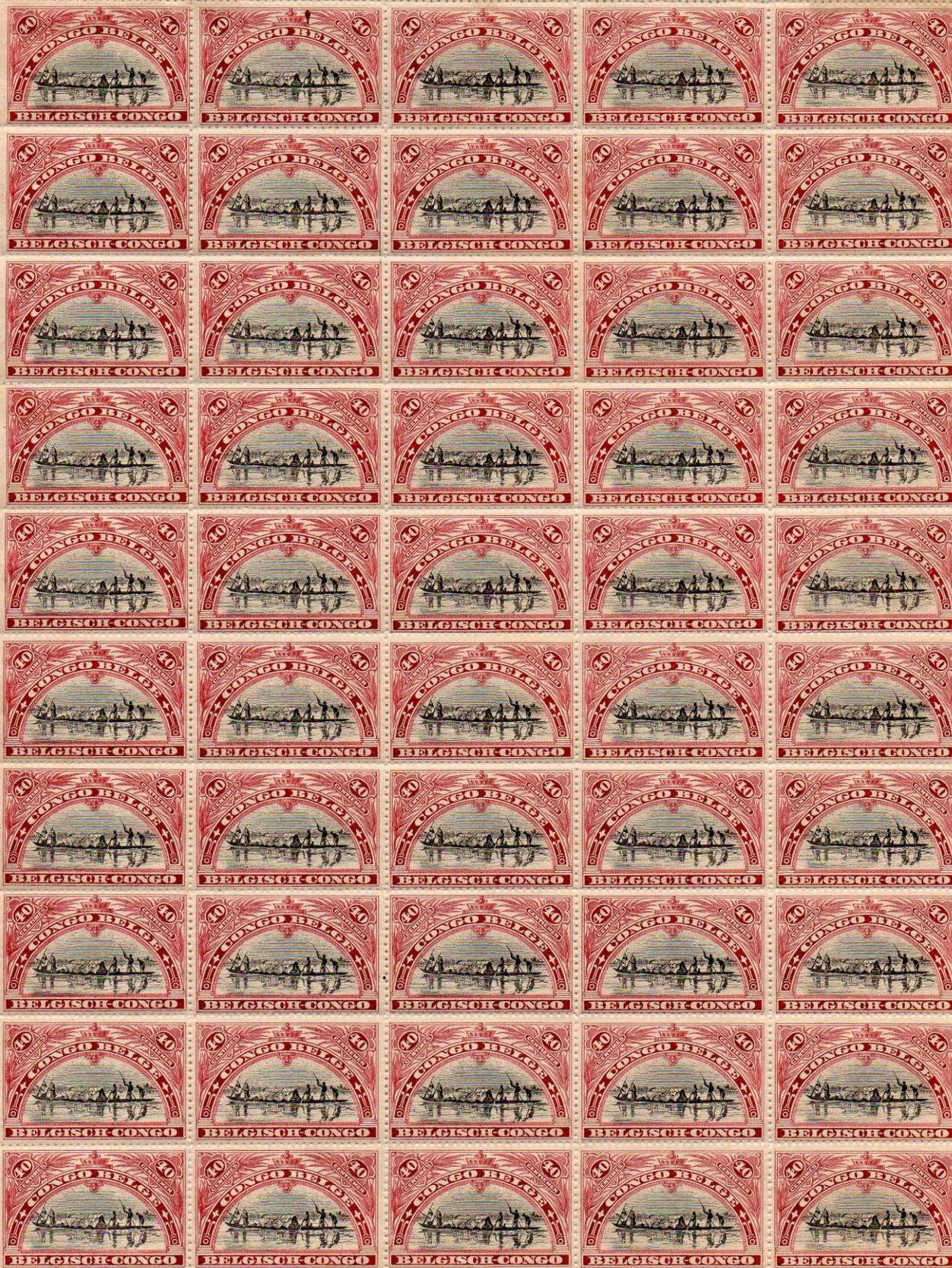


« embarcations indigènes » - 40c. - Bilingue 1915

40c. brun carminé - II+A2 - dentelure 14

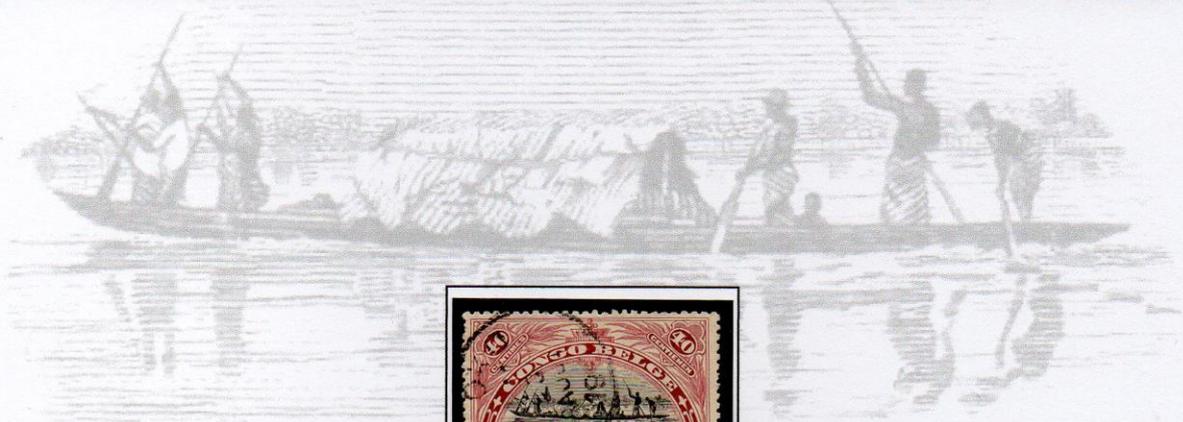
45

II + A2



« embarcations indigènes » - 40c. - Bilingue 1915

40c. brun carminé - Grands ensembles oblitérés



Paire verticale – tirage II+A2
Oblitéré à Basoko le 28 août 1919



Paire horizontale – tirage II+A2
Oblitéré à Thysville



Paire horizontale – tirage II+A3
Oblitéré à Kinshasa



Bloc de 6 – tirage II+A2 – oblitéré à Boma le 7 mars 1916

« embarcations indigènes » - 40c. – Bilingue 1915

Emploi Postal du II+A3

Seul sur lettre

Lettre recommandée en service intérieur



Lettre recommandée partie de Likasi le 14 octobre 1920 à destination d'Elisabethville.

Tarif : (1.4.1920 au 28/2/1921)

- 1^{er} port intérieur = 15c.
- Recommandation = 25c.

Affranchissement : (40c. – correct – pour une lettre de moins de 20 grammes)

- 40c brun carminé – II+A3

Etiquette de recommandation (selon classification Jeukens)

- Type: 1 Ca
- Couleur: rouge-orange
- N°293 – position basse
- Grande griffe du bureau Likasi

« embarcations indigènes » - 40c. - Bilingue 1915

Emploi Postal du II+A2

Seul sur lettre

Lettre recommandée destination Belgique



Lettre recommandée partie de Boma le 26 mai 1920 à destination de Bruxelles / Belgique. Cachet de facteur belge n°460.

Tarif : (1.4.1920 au 28/2/1921)

- 1^{er} port vers la Belgique = 15c.
- Recommandation = 25c.

Affranchissement : (40c. - correct - pour une lettre de moins de 20 grammes)

- 40c brun carminé - II+A2

Etiquette de recommandation (selon classification Jeukens)

- Type: 1 Cb
- Couleur: rouge-orange
- N°293 - position moyenne
- Grande griffe du bureau BOMA

« embarcations indigènes » - 40c. – Bilingue 1915

Emploi Postal du II+A3

Seul sur lettre

Lettre recommandée destination Belgique



Lettre recommandée partie d'Elisabethville le 6 mai 1920 à destination de Bruxelles / Belgique où elle parvint le 2 juin 1920. Cachet de facteur belge n°4.

Tarif : (1.4.1920 au 28/2/1921)

- 1^{er} port vers la Belgique = 15c.
- Recommandation = 25c.

Affranchissement : (40c. – correct – pour une lettre de moins de 20 grammes)

- 40c brun carminé – II+A3

Etiquette de recommandation (selon classification Jeukens)

- Type: 1 B
- Couleur: rouge-orange
- N°293 – position basse
- Grande griffe du bureau ELISABETHVILLE

« embarcations indigènes » - 40c. – Bilingue 1915

Emploi postal du II+A3

Destination Algérie



Lettre recommandée partie d'Elisabethville le 15 décembre 1917 à destination d'Oran/Algérie où elle parvint le 11 février 1918.

Tarif : (1.4.1910 au 31.3.1920)

- 1^{er} port international = 25c.
- Recommandation = 25c.

Affranchissement : (50c. – correct – pour une lettre recommandée de moins de 15 grammes)

- 40c. brun carminé – II+A3
- 5c. vert – 2x – bilingue 1915

Etiquette de recommandation (selon classification Jeukens)

- Type: 1 Ca
- Couleur: rouge-orange
- N°293 – position basse
- Grande griffe du bureau ELISABETHVILLE



« embarcations indigènes » - 40c. – Bilingue 1915

Emploi postal du II+A3 Utilisation comme timbres-taxes



Lettre partie de Johannesburg/Afrique du Sud le 18 août 1920 à destination d'Elisabethville où elle parvint le 25 août 1920.

Cachet taxe Sud Africain : « T 20 CENTIMES » avec correction à l'encre noire « 40 ».

La lettre fut taxée à Elisabethville le 25 août 1920.

Affranchissement pour la Taxe :

- 40c. brun carminé – II+A3 – avec cachet « TAXES » type IX

« embarcations indigènes » - 40c. + 40c. – Croix-Rouge

E - 40c. brun carminé – Les timbres-postes

Introduction

Le 40c. Mols de l'émission Croix-Rouge de 1918 utilise le procédé d'impression de la Taille-douce, a été gravé et imprimé par Waterlow & Sons de Londres.

La dentelure est 14 ou 15. La feuille se compose de 50 timbres, le timbre est bicolore un centre bleu, cadre de couleur brun carminé et une surcharge de couleur carmin ou vermillon. Avec un tirage de 150000 exemplaires.

Période de validité : 15 mai 1918 au 31 décembre 1921. Le 40c. a été prévu pour affranchir la lettre recommandée en service intérieur et après le changement de tarif du 1^{er} avril 1920, il peut aussi servir pour affranchir la lettre recommandée à destination de la Belgique.

On utilisa la planche du 40c. bilingue 1915 (un type de cadre: II et type de centre: A3.)
Combinaison des planche II+A3.



Tirage spécial non dentelé

Etudes de dentelures.

Deux types de dentelure 14 ou 15.



Dentelé 14



Dentelé 15

Etudes de surcharges.



Surcharge vermillon



Surcharge carmin

« embarcations indigènes » - 40c. + 40c. - Croix-Rouge

40c. brun carminé – Les timbres-postes

Variétés du centre et du cadre (II+A3).



Position #6 : variété du cadre
Double frappe du coin gauche
Variété Balasse V4



Position #20: variété du cadre
Diverses doubles frappes du coin droit



Position #7: variété du centre
griffe verticale en marge droite



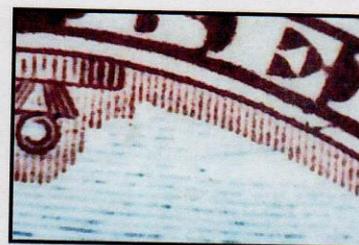
Position #34 : variété du centre
Griffe oblique au dessus du pagayeur
Variété Balasse V 1



Position #36 : variété du centre
point en bdf gauche



Position #38 : variété du centre
Gros point en marge gauche



Position #35 : variété du centre
Griffe oblique dans le ciel
Variété Balasse V 2

« embarcations indigènes » - 40c. + 40c. - Croix-Rouge

40c. brun carminé - II+A3 - dentelure 15



« embarcations indigènes » - 40c. + 40c. - Croix-Rouge

40c. brun carminé – Les timbres-postes

Curiosités – surcharge déplacée



HAUTE



"+" dans le centre

A GAUCHE



"+" contre le cadre
à gauche

A DROITE



"+" contre le cadre
à droite

BASSE



"40" dans le cadre

Curiosités – centre déplacé

HAUTE



A GAUCHE



A DROITE



BASSE



« embarcations indigènes » - 40c. + 40c. – Croix-Rouge

40c. brun carminé – Oblitérations

Cachets au type 1-tDMY (Selon la classification d'Heim & Keach du Belgian Congo Study Circle)



Matadi – 1.7



Elisabethville – 1.2



Léopoldville – 1.10



Matadi – 1.5



Kinshasa – 1.2



Niagara – 1.1



Thysville – 1.2

Autres types de cachets



Kilo – 5A1-DmtY



Bolobo – T1B-DMY

« embarcations indigènes » - 40c. + 40c. – Croix-Rouge

Emploi postal Destination Angleterre



Lettre recommandée écrite à Beni et annulée à Irumu le 13 février 1919 à destination de Londres/Angleterre. Cachets de passage par Kilo le 14 février, Jinja/Uganda le 10 mars et Mombasa le 18 mars 1919.

Tarif: (1.4.1910 au 31.3.1920)

- 1 port international = 25c.
- Recommandation = 25c.

Affranchissement : (50c. – correct – pour une lettre de moins de 15 grammes)

- 40c. + 40c. brun carminé – Croix-Rouge – II+A3 – surcharge vermillon
- 5c.+ 10c. vert – paire verticale – Croix-Rouge
- 5c. vert – bilingue 1915 (au verso qui sert uniquement à fermer la lettre) analogie au cachet de cire.



Le transit par Jinja est extrêmement rare.

« embarcations indigènes » - 40c. + 40c. – Croix-Rouge

Emploi postal Destination Suisse



Lettre recommandée partie de Boma le 18 janvier 1919 à destination d'Aubonne/Suisse où elle parvint le 4 mars 1919. Elle fut ensuite redirigée vers Rivaz où elle parvint le 5 mars 1919.

Tarif: (1.4.1910 au 31.3.1920)

- 1 port international = 25c.
- Recommandation = 25c.

Affranchissement : (50c. – correct – pour une lettre de moins de 15 grammes)

- 40c. + 40c. brun carminé – Croix-Rouge – II+A3 – surcharge vermillon
- 10c.+ 15c. carmin – Croix-Rouge



F - 5c./40c. bleu-vert – Les timbres-postes

Introduction

Vu l'énorme stock de timbres de l'émission Mols Bilingue 1910 récupéré à la fin de la guerre de la part des Allemands, il fut décidé de surcharger toutes les valeurs. Le 40c. bleu-vert bilingue reçu une surcharge typographique rouge « .5c. ». Tirage de 109 400 exemplaires. Période de validité : 1^{er} juillet 1921 au 31 décembre 1932.

Etudes des planches.

On utilisa la planche II+A2.

Etudes des surcharges.

La planche de 50 surcharges fut réalisée avec un bloc-report vertical de 5 surcharges.

A	A	A	A	A
B	B	B	B	B
C	C	C	C	C
D	D	D	D	D
E	E	E	E	E
A	A	A	A	A
B	B	B	B	B
C	C	C	C	C
D	D	D	D	D
E	E	E	E	E



Type A & B

Toutes les barres sont régulières et bien alignées.



Type D

Barres gauches:
La 2^{ème} barre est plus courte.
Barres droites:
La 2^{ème} barre est plus longue et a l'ergot à gauche.



Bande de 5 verticale
Positions 30-35-40-45-50



Type C

Barres gauches:
Les 2^{ème} et 4^{ème} barres sont plus longue. Les 4 barres sont biseautées à droite.
Barres droites :
La 1^{ère} barre est plus courte.



Type E

Barres gauches:
Les 4 barres ont un ergot à l'extrémité droite, surtout la 3^{ème}.
Barres droites:
Les 1^{er} et 2^{ème} sont plus courtes.
Les 2^{ème} et 3^{ème} sont biseautées à gauche.

« embarcations indigènes » - 5c./40c. – Récupération 1921

5c./40c. bleu-vert – Les curiosités

Curiosités de surcharge



Bloc de 6 coin de feuille
Surcharge déplacée vers le bas et à droite (à cheval)



Surcharge partiellement
doublée
Surtout au niveau du
« 5 »



Bloc de 4 coin de feuille
Surcharge déplacée vers la gauche et vers le haut.

Curiosités de dentelure



Paire verticale bord de feuille
Non dentelée entre les timbres

« embarcations indigènes » - 5c./40c. - Récupération 1921

5c./40c. bleu-vert - II+A2

411



6
VH

No 10
c. 20

Control
Page 4
A
Sh 1914

34
V1

225

« embarcations indigènes » - 5c./40c. – Récupération 1921

Emploi postal Destination Belgique



Lettre partie d'Albertville le 15 janvier 1922 à destination de Bruxelles/Belgique. Cachet de facteur belge n°13.

Tarif: (1.3.1921 au 30.4.1924)

- 1 port vers la Belgique = 25c.

Affranchissement : (25c. – correct – pour une lettre de moins de 20 grammes)

- 5c./40c. bleu-vert – 5x – Récupération 1921 – II+A2

« embarcations indigènes » - 25c./40c. – Surcharge de « Malines »

G - 25c./40c. brun carminé – Les timbres-postes

Introduction

On décida de surcharger les timbres de l'émission bilingue de 1915 à Malines. Le 40c. reçu une surcharge carmin ou vermillon de 25c. avec un tirage de 108 000 exemplaires. Cette surcharge est présente sur les tirages II+A2 et II+A3. Dentelures 14, 13 ½ ou 15 pour II+A2 et 14 ou 15 pour II+A3.

Période de validité: 1 janvier 1922 (les timbres ne sont arrivés au Congo que le 1^{er} février).

Etudes des surcharges



Des bandes de 10 timbres furent découpées dans les feuilles de 50 timbres et placées dans des carnets. D'une valeur nominale de 30 F. il comportait 14 panneaux de 6 valeurs différentes dont 4 panneaux du 25c./40c. brun carminé.



Bloc de 10 du 25c./40c. – brun carminé – surcharge vermillon – II+A3 – provenant du carnet type A4.

Curiosité de dentelure

Paire verticale 25c./40c. – brun carminé
– surcharge carmin – II+A3
NON DENTELE entre les timbres.
Oblitéré à Kinshasa le 2/8/1922.



Certificat

« embarcations indigènes » - 25c./40c. - Surcharge de « Malines »

25c./40c. brun carminé – II+A3 – surcharge carmin

30



« embarcations indigènes » - 25c./40c. – Surcharge de « Malines »

Emploi Postal du II+A3 surcharge Vermillon Grand ensemble sur lettre

Destination France



Lettre recommandée partie d'Aba le 17 avril 1923 à destination de Paris/France où elle parvint le 19 mai 1923. Cachet de passage par Cairo le 11 mai 1923.

Tarif : (1.3.1921 au 30.4.1924)

- 1^{er} port international = 50c.
- Recommandation = 50c.

Affranchissement : (1Fr. – correct – pour une lettre recommandée de moins de 20 grammes)

- 25c./40c. brun carminé – 2x paire horizontale – surcharge vermillon – II+A3



« embarcations indigènes » - 25c./40c. – Surcharge de « Malines »

Emploi Postal du II+A2 surcharge vermillon

Destination Belgique



Lettre recommandée avec AR partie de Stanleyville en décembre 1923 à destination de Bruxelles /Belgique.

Tarif : (1.3.1921 au 30.4.1924)

- 1^{er} port vers la Belgique = 25c.
- Recommandation = 50c.
- AR = 50c.

Affranchissement : (1.25Fr. – correct – pour une lettre AR recommandée de moins de 20 grammes)

- 25c./40c. brun carminé – surcharge vermillon – II+A2
- 50c./25c. bleu – 2x - Malines

« embarcations indigènes » - 25c./40c. – Surcharge de « Boma »

H - 25c./40c. brun carminé – Les timbres-postes

Introduction

Les timbres avec la surcharge de Malines n'étant pas encore arrivé au Congo (ils n'arriveront que le 1^{er} février 1922). Le gouverneur Général décida donc de surcharger le stock de bilingue 1915 se trouvant à Boma. Lorsque le tirage de Malines arriva, on confectionna encore 3 tirages de surcharge de Boma (sans doute parce que le tirage de Malines était insuffisant). Il existe 4 planches de surcharges de Boma.

Période de validité: 12 janvier 1922 au 31 décembre 1932.

Etude du tirage avec la surcharge type A – tirage de janvier 1922 (selon Gudenkauf)

On utilisa la planche II+A3. Dentelure 14 ou 15. L'écart entre les barres supérieures et le chiffre 25 est de 5mm. L'écart entre le chiffre 25 et le C:

- Pour les colonnes 1 et 2 il est de 2,5mm.
- Pour les colonnes 3,4,5 il est de 4mm.

Etudes des surcharges.



Position 46



Début de la 2^{ème} ligne biseauté.



Position 7



« 2 » interrompu
Boucle du « 5 » plate.



Position 15



2^{ème} ligne plus courte.



Position 25



« 5 » ligne verticale
interrompue.

Curiosités de surcharge



Surcharge à cheval



Surcharge déplacée
vers la droite



Surcharge trop haute

« embarcations indigènes » - 25c./40c. – Surcharge de « Boma »

Emploi Postal surcharge Type A Seul sur lettre

Destination Belgique



Lettre partie de Rutshuru le 22 mai 1922 à destination de Bruxelles / Belgique. Cachet de facteur belge n°239. Passage par Kabale / Ouganda le 5 juin 1922 où le dateur fut apposé sur le timbre ; le cachet de Rutshuru ne l'annulant qu'insuffisamment. La lettre repart de Kabale le 6 juin via Mbarara le 8 juin 1922.

Tarif : (1.3.1921 au 30.4.1924)

- 1^{er} port vers la Belgique = 25c.

Affranchissement : (25c. – correct – pour une lettre de moins de 20 grammes)

- 25c./40c. brun carminé – surcharge de Boma type A – II+A3 – position 31



« embarcations indigènes » - 25c./40c. – Surcharge de « Boma »

Emploi Postal surcharge Type A Surcharge déplacée seul sur lettre

Service intérieur



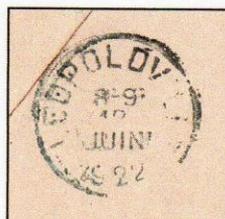
Lettre partie de Bolobo le 8 juin 1922 à destination de Léopoldville où elle parvint le 19 juin 1922.

Tarif : (1.3.1921 au 30.4.1924)

- 1^{er} port intérieur = 25c.

Affranchissement : (25c. – correct – pour une lettre de moins de 20 grammes)

- 25c./40c. brun carminé – surcharge de Boma type A – II+A3 – surcharge à cheval



« embarcations indigènes » - 25c./40c. – Surcharge de « Boma »

Emploi Postal surcharge Type A Grand ensemble sur lettre

Destination Belgique



Lettre recommandée partie de Banana le 29 mars 1923 à destination de Dinant/Belgique.

Tarif : (1.3.1921 au 30.4.1924)

- 1^{er} port vers la Belgique = 25c.
- Recommandation = 50c.

Affranchissement : (75c. – correct – pour une lettre recommandée de moins de 20 grammes)

- 25c./40c. brun carminé – bande de 3 – surcharge de Boma type A – II+A3

Utilisation de la griffe italique du 19^{ème} siècle et apposition d'une étiquette.

« embarcations indigènes » - 25c./40c. – Surcharge de « Boma »

25c./40c. brun carminé – Les timbres-postes

Etude du tirage avec la surcharge type B – tirage de mars 1922 (selon Gudenkauf)

On utilisa les planches II+A2 et II+A3. Dentelure 14 ou 15. L'écart entre les barres supérieures et le chiffre 25 est de 5mm. L'écart entre le chiffre 25 et le C est de 4mm.

Etudes des surcharges.



Bloc de 6 coin de feuille – II+A2 – position 43-44-45/48-49-50
Curiosité – surcharge déplacée vers le bas.



Position 45 – « C » cassé.



Position 50 – « C » aplati.



Position 19 – II+A3



Barre supérieur courte.



Position 22 – II+A3



Barre inférieur biseauté

Curiosités de surcharge



Surcharge basse



Surcharge déplacée
vers la gauche



Surcharge trop haute

« embarcations indigènes » - 25c./40c. - Surcharge de « Boma »

25c./40c. brun carminé - II+A2 - surcharge B

240



D14

B

II+A2

« embarcations indigènes » - 25c./40c. – Surcharge de « Boma »

Emploi Postal surcharge Type B Utilisé comme timbres-taxes



Lettre partie de Paris/France le 26 novembre 1922 à destination d'Elisabethville où elle parvint le 24 décembre 1922. Elle est ensuite redirigée vers Kambove où elle parvint le 25 décembre 1922.

Affranchissement :

- 50c. en timbre français

Affranchissement insuffisant car 2 ports – griffe « T » et « 0.50 » application de la taxe par deux timbres 25c./40c. – II+A3 – surcharge B avec cachet TAXES au type IX à Kambove le 18 février 1923.

« embarcations indigènes » - 25c./40c. – Surcharge de « Boma »

25c./40c. brun carminé – Les timbres-postes

Etude du tirage avec la surcharge type C – tirage de septembre 1922 (selon Gudenkauf)

On utilisa les planches II+A2 et II+A3. Dentelure 14 ou 15 (et 13 ½ uniquement sur II+A2). L'écart entre les barres supérieures et le chiffre 25 est de 3mm. L'écart entre le chiffre 25 et le C:

- Pour les colonnes 1 et 2 il est de 2 ¼mm.
- Pour les colonnes 3 et 4 il est de 2 ¾mm.
- Pour la colonne 5 il est de 3mm.

Etudes des surcharges.



Position 25 – II+A3



Haut du « 2 » interrompu.



Position 50 – II+A3



« 5 » brisé.



Position 46 – II+A2



Début de la 2^{ème} barre biseautée.



Position 27 – II+A3



Fin du « 2 » non terminée.



Position 24 – II+A3



1^{ère} ligne avec échancrure.

Curiosités de surcharge



Surcharge à cheval



Surcharge déplacée vers la droite



Surcharge trop haute

« embarcations indigènes » - 25c./40c. - Surcharge de « Boma »

25c./40c. brun carminé - II+A2 - surcharge C



« embarcations indigènes » - 25c./40c. – Surcharge de « Boma »

Emploi Postal surcharge Type C Grand ensemble sur lettre

Destination Belgique



Lettre recommandée partie de Buta le 31 mars 1923 à destination de Gand / Belgique.

Tarif : (1.3.1921 au 30.4.1924)

- 1^{er} port vers la Belgique = 25c.
- Recommandation = 50c.

Affranchissement : (75c. – correct – pour une lettre recommandée de moins de 20 grammes)

- 25c./40c. brun carminé – bande de 3 – surcharge de Boma type C – II+A3

« embarcations indigènes » - 25c./40c. – Surcharge de « Boma »

25c./40c. brun carminé – Les timbres-postes

Etude du tirage avec la surcharge type D – tirage de septembre 1922 (selon Gudenkauf)

On utilisa les planches II+A2 et II+A3. Dentelure 14 ou 15 (pour II+A2 uniquement 14). L'écart entre les barres supérieures et le chiffre 25 est de 4,25mm. L'écart entre le chiffre 25 et le C est de 4mm.

Etudes des surcharges.



Position 44 – II+A2



Haut du « 2 » brisé 2x.



Position 43 – II+A2



Début du « 2 »
manquant.



Position 40 – II+A3



Haut du « 2 » brisé.



Position 10 – II+A2



Bas du « 5 »
très fin.



Position 31 – II+A2



Ligne verticale du « 5 » interrompue

Curiosités de surcharge



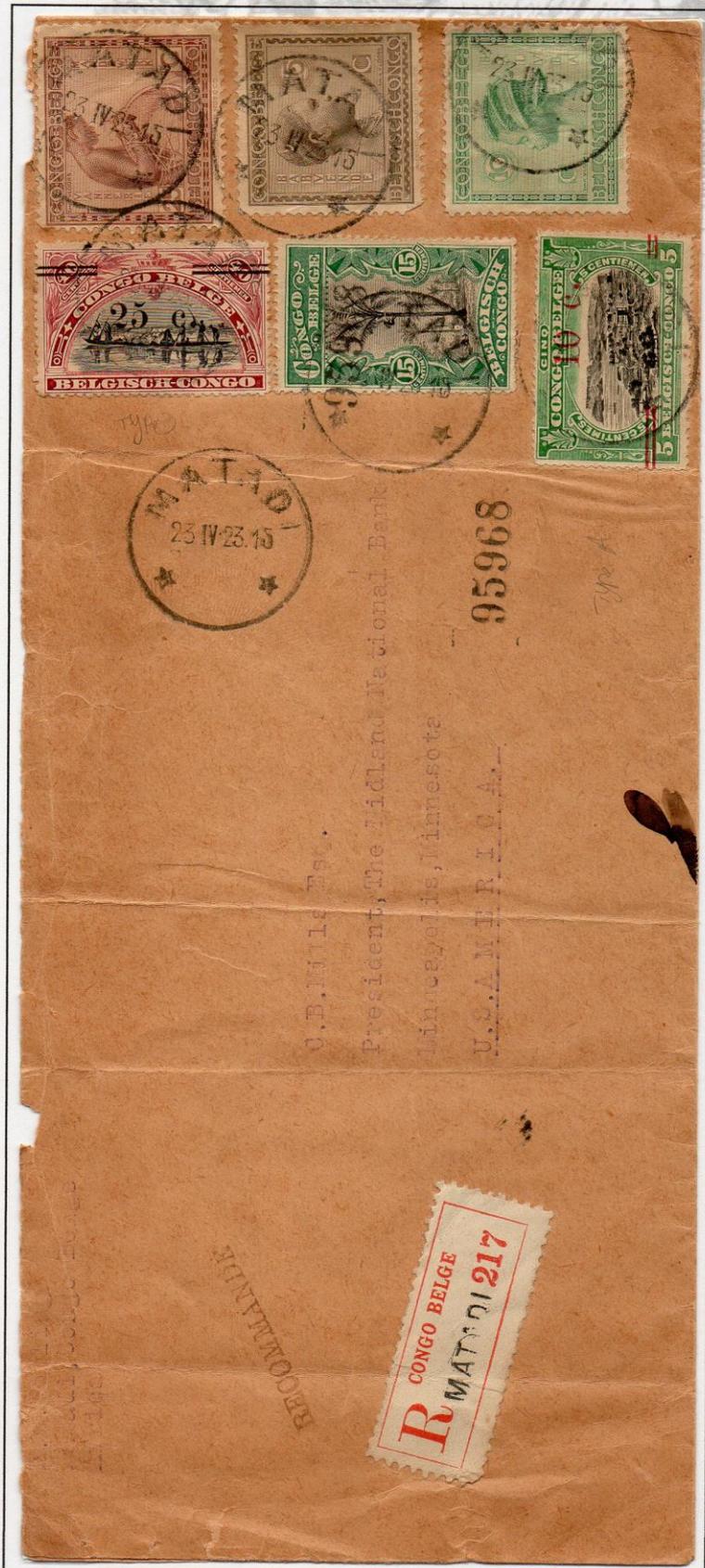
Surcharge basse



Surcharge déplacée
vers la gauche

« embarcations indigènes » - 25c./40c. – Surcharge de « Boma »

Emploi Postal surcharge Type D Destination USA



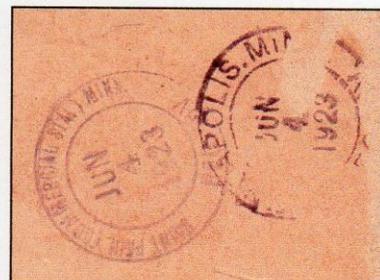
Lettre recommandée partie de Matadi le 23 avril 1923 à destination de Minneapolis/USA où elle parvint le 4 juin 1923.

Tarif : (1.3.1921 au 30.4.1924)

- 1^{er} port international = 50c.
- Recommandation = 50c.

Affranchissement : (1Fr. – correct – pour une lettre recommandée de moins de 20 grammes)

- 25c./40c. brun carminé – surcharge de Boma type D – II+A3
- 25c.,15c.,10c. – Vloors
- 10c./5c. vert – surcharge de Boma type A



« embarcations indigènes » - 25c. + 25c. – Campagnes Coloniales

I - 25c. + 25c. carmin – Les timbres-postes

Le 25c. + 25c. Mols de l'émission Campagnes Coloniales utilise le procédé d'impression de la Taille-douce, a été gravé et imprimé par Waterlow & Sons de Londres.

La dentelure est 12 ½. La feuille se compose de 100 timbres, le timbre est bicolore un centre noir et cadre de couleur carmin. Avec un tirage de 300 000 exemplaires.

Période de validité : 8 juillet 1925 au 31 décembre 1926. Ce timbre fut émis par souscription, au profit du monument aux morts à Léopoldville. Il s'agit du dernier Mols émis.



Essai – 25c. + 25c. prédominance française en couleur non adoptée noire et bleue sur petit carton (format 126 x 115mm). Annulé par un cachet circulaire en relief de l'imprimeur « Waterlow & Sons – Limited – SPECIMEN ».

Etudes des planches.

Un type de cadre: III

Un type de centre: B



Prédominance
Française



Prédominance
Néerlandaise

« embarcations indigènes » - 25c. + 25c. – Campagnes Coloniales

Emploi postal – Grand ensemble sur lettre

Bloc de 4 coin de feuille



Lettre recommandée partie de Léopoldville le 21 janvier 1926 à destination de Lucerne/Suisse où elle parvint le 15 février 1926.

Tarif: (1.10.1925 au 1.8.1926)

- 1 port international = 1Fr.
- Recommandation = 1Fr.

Affranchissement : (2Fr. – correct – pour une lettre de moins de 20 grammes)

- 25c. + 25c. – carmin – bloc de 4 coin de feuille
- 1Fr. olive – Bilingue 1915

« embarcations indigènes » - 25c. + 25c. – Campagnes Coloniales

Emploi postal Destination France



Lettre recommandée partie d'Elisabethville le 23 mars 1932 à destination d'Aisne/France où elle parvint le 16 avril 1932.

Tarif: (1.12.1930 au 31.1.1934)

- 1 port international = 2Fr.
- Recommandation = 2Fr.

Affranchissement : (4Fr. – correct – pour une lettre de moins de 20 grammes)

- 25c. + 25c. – carmin – 2x (hors cours depuis le 1/1/1927 – pas de griffe « o », ni taxation puisque l'affranchissement suffisait au port. Donc l'affranchissement peut être considéré comme correct.
- 1Fr. bleu, 1Fr. olive et 1.25Fr. – Vloors
- 40c./35c., 40c. et 35c. - Stanley